

**la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
en association avec le C.V.R.H d'Aix-en-Provence
et l'Université d'Aix-Marseille**



Institut Pythéas
Observatoire des Sciences de l'Univers
Aix-Marseille Université



**LA BIODIVERSITÉ EST AU CŒUR DE VOS MISSIONS,
VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES...**

Biodiversités, villes et territoires
Diplôme d'Études Supérieures Universitaires
de niveau M1 – 2018/2019



Le Centre de Valorisation des Ressources Humaines d'Aix-en-Provence (Ministère de la Transition écologique et solidaire) propose depuis 2014 en coopération avec Aix-Marseille Université une formation diplômante de niveau Master 1 :

Diplôme d'études Supérieures Universitaires "Biodiversités, Villes et Territoires".

Cette formation est habilitée par l'Université d'Aix-Marseille qui délivre les diplômes. Le programme des enseignements a été validé par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (Ministère de la Transition écologique et solidaire). Elle est centrée sur les problématiques et les enjeux de protection et de restauration de la biodiversité dans les territoires urbains et ruraux..

Conçu à l'attention des agents du Ministère de la Transition écologique et solidaire et aux agents du ministère de la Cohésion des Territoires, le DESU est également ouvert :

- aux agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés (syndicats mixtes, parcs régionaux...) lorsque ces structures participent localement à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de restauration de la biodiversité.
- aux salariés et aux demandeurs d'emploi.



Quels sont les principaux objectifs du DESU ?

- acquérir une culture technique et scientifique dans les domaines de l'écologie et de la biodiversité,
- comprendre les enjeux et problématiques de la préservation de la biodiversité,
- savoir les exprimer et avoir un dialogue aisé avec les partenaires,
- savoir mobiliser les bonnes données et les bons acteurs,
- savoir analyser le rapport entre les enjeux de protection de la biodiversité et les enjeux d'aménagement sur un territoire,
- savoir évaluer le degré de prise en compte de la biodiversité dans les projets,
- savoir argumenter pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les démarches de planification territoriale.

Le territoire de mise en oeuvre du Diplôme Universitaire est particulièrement bien adapté puisque le pourtour méditerranéen constitue un des "hotspots" de la biodiversité mondiale. Cette richesse se traduit aussi par la présence forte d'unités de recherche et d'enseignement spécialisées en écologie et en biodiversité qui ont été étroitement associés à la mise en oeuvre du diplôme.



Comment se déroule la formation ?



La nouvelle session du DESU Biodiversité Villes et Territoires 2018-2019 se déroulera du 10 septembre 2018 au 10 septembre 2019.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 31 mai 2018.

Le DESU comporte neuf modules se déroulant du lundi au vendredi de septembre 2018 à juin 2019, à raison d'un module par mois environ, et un module de 2 jours consacré à la soutenance des mémoires en septembre 2019.

L'équipe enseignante comprend principalement des professeurs et des maîtres de conférences de l'Université d'Aix-Marseille. Les autres intervenants sont issus de la recherche (CNRS), de l'administration et du monde professionnel.



LE PROGRAMME 2018-2019

Bases scientifiques	Approches par thématique et par milieu	Biodiversité & Aménagement des villes et territoires	Contrôles continus
Enjeux de la préservation de la biodiversité	Biodiversités remarquables, ordinaires et invasives	Approche économique et sociale	Bases scientifiques Fiche de lecture (coeff 1)
Organisation du monde des vivants	Biodiversité des milieux forestiers	Gestion de la biodiversité littorale et maritime	
Méthodes & Statistiques écologiques	Biodiversité des milieux montagnards	Outil de protection & Gestion de la biodiversité	Approches par thématique et par milieu Plaquette (coeff 1)
Bases génétiques de la biodiversité	Biodiversité des milieux aquatiques en eau douce	Intégration de la trame verte et bleue	
		Mesures compensatoires & Dérogations des espèces protégées	
Fonctionnement & Restauration des écosystèmes	Biodiversité des milieux marins	Politiques publiques	Biodiversité & aménagement Avis de l'autorité environnementale (coeff 1)
Écologie du paysage	Biodiversité des milieux urbanisés & Sociologie	Positionnement des bureaux d'études	
		Évaluation & Autorité environnementale	Mémoire écrit & Présentation orale (coeff 2)
		Aménagement des villes et territoires	



De nombreuses journées sur le terrain



En complément des apports théoriques, l'observation de la biodiversité se fait sur le terrain.

En tout, ce sont 10 journées de découverte des milieux accompagnées par les enseignants chercheurs de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE) qui sont proposées : méthodes en écologie sur le plateau de l'Arbois, biodiversité forestière à l'Observatoire de Haute Provence, restauration écologique dans la Crau, biodiversité montagnarde dans le Ventoux, biodiversité urbaine à Marseille, biodiversité marine sur le littoral, biodiversité aquatique en rivière, interactions trame verte et bleue et projets d'urbanisme et d'infrastructures dans le Var, gestion de la biodiversité, aménagement et développement économique en Camargue.





Comment s'inscrire ?



Qui peut s'inscrire ?

- * Les chefs de service, chargés de mission, chargés d'études, référents territoriaux dans les domaines de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau, de l'aménagement ou de l'urbanisme.
- * Les agents du MTES et du MCT (Administration centrale, DDT(M), DREAL,) et des établissements publics rattachés (CEREMA, Agence française de la biodiversité, Agences de l'Eau, Conservatoire du Littoral) ...
- * Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés (Communes, Communautés de communes, Communautés d'agglomération, Conseils généraux, Conseils régionaux, Syndicats mixtes, Parcs régionaux), et cela, dans la limite de 20% de l'effectif de la promotion.
- * Les salariés et demandeurs d'emploi, dans la limite de 10% de l'effectif de la promotion.



Quels sont les prérequis ?

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+3 et/ou avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement ou de l'aménagement. Les dossiers seront examinés début juin 2018 par une commission d'admission comportant des représentants de la DGALN, de l'Université d'Aix-Marseille et du CVRH d'Aix-en-Provence.



Comment s'inscrire ?

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site intranet du CVRH pour les agents du MTES et du MCT.

Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés ainsi que les salariés et les demandeurs d'emploi doivent demander un dossier d'inscription en écrivant à l'adresse suivante :

ddcf.cvrh-aix.cmvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

(en indiquant : à l'attention de Claude-Hélène POCHET)

RAPPEL : La date limite de réception des candidatures est fixée au 31 mai 2018.

La commission d'admission se réunira début juin 2018.



Quels sont les frais et droits d'inscription ?

Les agents du MTES et du MCT sont inscrits directement auprès de l'Université par le CVRH d'Aix-en-Provence, qui prend en charge leurs frais d'inscription.

Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés ainsi que les salariés et les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire auprès de l'Université d'Aix-Marseille. Le montant des frais et droits d'inscription est de 2575 euros, auxquels s'ajoutent les frais d'inscription administrative (55,10 euros).

Cette inscription ne pourra être réalisée qu'après la validation des dossiers par la commission d'admission en juin 2018. Les candidats retenus recevront toutes les informations utiles pour procéder à leur inscription auprès de Aix-Marseille Université.



Comment recevoir son dossier d'inscription et avoir des informations ?

Pour recevoir un dossier d'inscription, demander des informations complémentaires ou encore programmer un entretien téléphonique, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante:

ddcf.cvrh-aix.cmvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

(en indiquant : à l'attention de Claude-Hélène POCHET)

Pour les candidatures hors MTES et MCT, et notamment pour les droits et frais d'inscription, veuillez contacter Mme Martine PACI (Formation continue Université Aix Marseille) :

martine.paci@univ-amu-fr